FRC f 5831C

NOTES

SUR LE

MÉMOIRE remis par M. *NECKER*

AU

COMITÉ DES SUBSISTANCES

ÉTABLI PAR

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

LONDRES,

De l'Imprimerie de T. SPILSBURY, *Snowhill*.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY

A MESSIEURS

DU COMITÉ DES SUBSISTANCES.

MESSIEURS,

JE m'occupois à raſſembler dans un Ouvrage que je déſire ſoumettre à vos lumières, ce qu'une longue étude m'a fait acquérir de connoiſſances ſur le commerce des Grains, & ce que plus d'une fois je me ſuis trouvé à portée de vérifier par l'expérience, lorſque j'ai reçu le Mémoire ſoi-diſant inſtructif, qui vous a été remis par M. Necker ſur cet objet. J'en ai été confondu, je dirois même indigné, s'il étoit permis de s'énoncer ainſi ſur ce qui eſt préſenté de la part de Sa Majeſté. Mais on abuſe ſi ſouvent de cette auguſte Egide, que la ſéparer de ce qui eſt indigne d'elle, c'eſt, je crois, lui rendre hommage, plutôt que lui manquer de reſpect. Dans cette confiance, j'ai tracé rapidement, en forme de Notes marginales, les réflexions qui me venoient à l'eſprit à meſure que je liſois le mémoire, & d'abord je ne les deſtinois qu'à être refondues dans l'ouvrage où je voudrois traiter à fond la matière des ſubſiſtances. Mais peut-être eſt-il preſſant de mettre ſous vos yeux tout ce qui pourroit influer ſur votre opinion. Peut-être vaut-il mieux haſarder de livrer dès-a-préſent à votre examen le premier jet, & s'il eſt permis de le dire, le premier bouillonnement de mes penſées, que de laiſſer trop long-tems ſans préſervatif, un écrit qui me paroît en avoir grand beſoin. Quel

inconvénient d'ailleurs peut-il y avoir à déposer des matériaux brutes aux pieds des Représentans de la Nation, qui ne mettront en œuvre que ce qu'ils jugeront être de quelque valeur ? —— Si du fond de ma retraite, je pouvois, Messieurs, contribuer pour la moindre parcelle, à l'utilité de vos importans travaux, j'éprouverois un instant de bonheur. Agréez, je vous prie, mon intention, mon zèle, & les sentimens de respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Londres, le 10 *Juillet* 1789.

DE CALONNE.

NOTES

Sur le MÉMOIRE INSTRUCTIF *remis par M.* NECKER *au Comité des Subsistances des* ETATS-GÉNÉRAUX.

EXTRAIT

Du Mémoire Instructif.

JE ne puis rendre compte des soins que le Roi a pris relativement aux subsistances, que depuis le moment de ma rentrée dans le ministère, c'est-à-dire depuis le 25 Août 1788.

La libre exportation des grains avoit été établie par une loi enregistrée au mois de Juin 1787. Cette loi avoit été généralement applaudie.

On s'étoit livré au commerce des grains dans tout le royaume avec plus d'activité que jamais;

NOTES

Pour servir de Préservatif.

LE compte de ces soins est rendu par le fait. La cherté & la disette ont toujours été en augmentant; & à present même qu'on approche de la récolte, le Ministre continue de répandre l'alarme. Tel est le produit de ses soins depuis un an, tel est le chef-d'œuvre de son habileté.

Cette loi applaudie généralement & avec tant de raison, M. Necker l'a violée, l'a détruite, & il s'en vante *; il se glorifie d'avoir suivi un système diamétralement contraire à cette liberté générale qui exclut tout monopole: cependant le mal existe, il s'aggrave de jour en jour. Est-ce à la loi qui n'existe plus, qu'il faut l'imputer? Est-ce à l'administration qui nous fait mourir de faim, qu'il faut décerner des remercîmens?

Ce commerce qui a toujours été à-peu-près nul en France, & qui l'est encore de l'aveu de M. Necker, (pag. 3) est donc né & mort en un instant!

---

* On pourra dire qu'en la défendant je défends mon ouvrage, car cette loi est la même que j'avois rédigée & proposée à l'Assemblée des Notables.

EXTRAIT.

Et l'on avoit envoyé dans l'étranger une quantité conſidérable de grains.

Cependant, à mon arrivée dans le miniſtère je me hâtai de prendre des informations ſur le produit de la récolte, & ſur les beſoins des pays étrangers.

Ces informations m'ayant donné de l'inquiétude, je propoſai à Sa Majeſté de

NOTES.

Pourquoi le Mémoire inſtructif n'inſtruit-il pas des quantités de grains qui furent alors exportées, & des prix de leur vente à l'étranger ? Pourquoi ne donne-t-il pas un relevé des bureaux de ſortie ? Il ſeroit curieux de voir en quoi conſiſtent ces quantités qu'il dit ſi *conſidérables*, en quel pays ont été les grains de la France, & comment elle a pu s'épuiſer par cette activité de commerce ſi ſubite, ſi inouie, & ſi peu durable. Ce n'eſt pas aſſez de toujours rejetter ſur les adminiſtrations précédentes tout ce qu'il y a de mal, en s'attribuant tout ce qu'il y a de bien : il faudroit, pour être cru, conſtater un peu mieux les cauſes. Le Comité l'exigera ſans doute.

Les informations ſur la récolte étoient déjà priſes & envoyées par les Intendans des provinces. Pourquoi n'en pas donner le réſultat ? Quoique leurs énonciations ordinaires *d'année commune, de demie année, de tiers d'année*, ne préſentent pas des idées bien nettes, elles ne laiſſeroient pas que d'apprendre à ceux qui connoiſſent la valeur de ce langage, ce qu'on pouvoit penſer ſur la récolte de 1788, & ſur la quantité de ſubſiſtances qu'il y avoit dans le royaume à cette époque. Le Comité fera bien de ſe faire repréſenter les états qui ſont au Contrôle général, & d'examiner en même tems quels étoient, non *les beſoins des pays étrangers*, ce qui n'eſt pas calculable, mais les prix des grains dans les différens marchés de l'Europe, & même en Barbarie & en Amérique. On peut dès-à-préſent annoncer à ce Comité que par le dépouillement des mémoires & renſeignemens qui furent donnés alors, il reconnoîtra que *les blés qui étoient en magaſin dans différentes provinces, ſuffiſoient, & au-delà, aux beſoins du Royaume*. Ce ſont les propres termes de l'arrêt de Conſeil du 7 Septembre 1788 : ils ſont bien remarquables.

L'aveu eſt étrange ! Une ſimple *inquiétude* d'un Miniſtre ſuffit donc pour tranſgreſſer la loi la plus ſolemnelle ! & voilà comme on agit au moment

EXTRAIT.

NOTES.

défendre l'exportation des grains.

même qu'il y a un cri général contre l'arbitraire miniſtériel ! & l'on ſe plaint de ne trouver aucune reſſource dans le commerce des grains lorſqu'on le ſoumet à une légiſlation plus mobile que le vent ! Mais d'ailleurs comment accorder cette inquiétude de M. Necker fondée ſur les informations priſes par lui dans le premier moment de ſon miniſtère, avec la certitude qu'il avoit acquiſe d'après ces mêmes informations, que *les blés en magaſin ſuffiſoient & au-delà aux beſoins du Royaume ?* Eſt-on vrai quand on ſe contredit ſans ceſſe ?

On crut dans les premiers momens que ces diſpoſitions tenoient aux opinions particulières du Miniſtre, parce que j'ai fait connoître en pluſieurs occaſions de quelle importance il eſt pour la France de veiller ſans ceſſe ſur les effets d'une exportation illimitée, & de ne ſe livrer à cet égard à aucun ſyſtême exagéré.

Sans doute on le crut, & on dut être indigné de voir les *opinions particulières* du Miniſtre prévaloir ſur un règlement que le Souverain venoit de dire avoir médité *depuis ſon avénement au trône*, ſur un règlement préparé par quinze années *conſacrées à l'expérience & à de mûres conſidérations*, ſur un règlement dont l'objet avoit été de *fixer enfin les principes ſur cette matière !* C'eſt un an après la promulgation de cette loi, qu'on oſe y oppoſer ſes *opinions particulières*, & qu'avec l'égoïſme le plus choquant on vient nous dire : *J'ai fait connoître en pluſieurs occaſions de* quelle importance il eſt de veiller *ſur les effets de l'exportation.*——*Veiller*, ſoit : mais *veiller*, n'eſt pas renverſer les principes ; *veiller* prudemment, n'eſt pas exciter par-tout de pernicieuſes alarmes par un éclat indiſcret ; *veiller* pour le bien, n'eſt pas interrompre toutes les opérations du commerce, & détruire à jamais la confiance.— Ah ! dormez ſous la loi, plutôt que de *veiller* contre elle ; & ne nous vantez pas cette fatale vigilance qui fait dépendre le ſort de tout un Empire du ſeul coup-d'œil d'un Miniſtre *cuncta ſupercilio moventis.*

Quoi qu'il en ſoit, l'expérience a prouvé combien étoit convenable l'empreſſement que j'apportai à ſolliciter les ordres de Sa

Quelle audace ! S'appuyer de *l'expérience*, quand l'expérience ne laiſſe voir qu'une misère affreuſe ! quand elle trace en caractères ſanglans, les cruels effets de cette manifeſtation d'inquiétude qui a engorgé la circulation des grains, de *ces*

EXTRAIT.

Majeſté pour contenir & pour arrêter entièrement l'exportation des grains.

Ce fut dans les premiers jours de Septembre que je commençai à ordonner aux fermiers-généraux de la part du Roi, d'arrêter à pluſieurs frontières l'exportation des grains.

Le 7 du même mois Sa Majeſté fit rendre un arrêt de ſon Conſeil qui défendoit d'une manière générale & abſolue la ſortie des grains hors de ſon royaume.

NOTES.

empreſſement à défendre ce qui s'arrêtoit de ſoi-même, & à décourager ce qui devoit procurer le remède.

Arrêter par des ordres particuliers ce qui étoit encore permis par une loi publique! N'eſt-ce pas ſe jouer de tout principe, n'eſt-ce pas tromper la foi des commerçans, n'eſt-ce pas dérouter & rendre impoſſible tout commerce? Faut-il s'étonner que dans un royaume où l'adminiſtration ſe permet de tels écarts, il n'y ait ni confiance ni ſureté ni commerce?

C'eſt donc un arrêt du Conſeil qui a fait ceſſer l'effet d'une loi enregiſtrée!—On peut être étonné que les Parlemens l'aient ſouffert, qu'ils n'aient pas réclamé, qu'ils n'aient pas exigé la vérification du prétendu vœu des aſſemblées provinciales. Mais M. Necker avoit pour lui l'enthouſiaſme du peuple, qui, loin de prévoir l'avenir, regardoit ſon retour au miniſtère comme l'aurore du bonheur public. Les Parlemens ont pu croire que s'ils s'oppoſoient à la prohibition d'exporter, qui plaît toujours quand l'inquiétude la précède, M. Necker ne manqueroit pas de leur attribuer les malheurs qu'il auroit lui-même attirés, & que ce ſeroit un moyen de plus qu'il feroit ſervir au plan qu'il a conſtamment ſuivi, de les diſcréditer dans l'opinion publique. Quoi qu'il en ſoit, le Comité des Subſiſtances reconnoîtra, en liſant cet arrêt du Conſeil, combien il eſt impoſſible de l'accorder avec lui-même, avec ce qui s'eſt enſuivi, & avec ce que M. Necker dit aujourd'hui.

On y déclare d'abord que Sa Majeſté *eſt inſtruite qu'il y a encore en magaſin des blés ſuffiſans, & au-delà, aux beſoins du royaume:* & cependant déjà *les informations avoient donné de l'inquiétude*, déjà il y avoit eu *de l'empreſſement à ſolliciter des ordres particuliers pour arrêter entièrement l'exportation!*

Le

EXTRAIT. NOTES.

Le 7 Septembre 1788, on trouvoit ſeulement qu'il n'y avoit pas *aſſez de ſuperflu*; c'eſt ce ſuperflu qu'on défendoit d'exporter: & cependant ſix ſemaines après, un autre arrêt du Conſeil, motivé ſur la crainte que *le produit de la dernière récolte, jointe aux réſerves des anciens blés, ne fût pas ſuffiſant*, accorda des *primes pour les blés qui ſeroient importés des États-unis de l'Amérique!* Un troiſième arrêt du 11 Janvier ſuivant, accorda *ſemblable encouragement aux blés qui ſeroient envoyés de tous les pays de l'Europe!* Depuis ce tems *Sa Majeſté, juſtement inquiète que le royaume ne reçût pas des ſecours équivalens à ſes beſoins . . . . . crut devoir s'aſſurer d'un approviſionnement extraordinaire en faiſant acheter dans l'étranger de ſes propres deniers, & à ſes périls & riſques, une quantité conſidérable de blés & de farines! . . . . Depuis cette époque* les commiſſaires de ces achats *n'ont pas été un moment dans l'inaction! . . . . . & tous les moyens imaginables ont été mis en uſage! . . . . .* [C'eſt ainſi que s'exprime le Mémoire inſtructif.]

Maintenant quel eſt le réſultat de toutes ces meſures? C'eſt qu'on eſt dans la diſette, tandis que, quand on a commencé à les prendre, il y avoit du *ſuperflu!* L'approviſionnement qui étoit reconnu ſuffiſant avant que le Gouvernement s'en occupât directement, a diſparu par l'effet de ſes ſoins! Le prix du pain eſt monté juſqu'à 4 ſols la livre, & l'on doute ſi bientôt on ne ſera pas réduit au pain de ſeigle! *Mais*, ajoute-t-on, *quand les hommes ont fait tout ce qui eſt en leur pouvoir, il ne reſte plus qu'à ſe ſoumettre avec patience aux loix de la néceſſité & aux décrets de la Providence.*

Quelle affreuſe perſpective! quelle déſolante réſignation! Tel eſt cependant le fruit des incroyables efforts qu'on a faits, & des millions qu'on a prodigués, depuis un an, pour fournir des ſubſiſtances à ce même royaume qui en avoit, il y a un an, plus qu'il ne lui en falloit! *Credat Judæus Apelles!*

EXTRAIT. NOTES.

Ce n'eſt pas tout encore: ce même arrêt qui, dit-on, *défendoit d'une manière générale & abſolue toute ſortie de grains*, conſervoit néanmoins *une liberté entière d'exportation pour les blés qui ſeroient apportés de l'étranger!* Ce ſont ſes termes; & l'on prétend qu'on a tellement uſé de cette liberté, que ce qu'on a fait entrer d'un côté, on a eu ſoin de le faire ſortir par l'autre; en ſorte que le malheureux royaume, ſemblable au tonneau des Danaïdes, a renouvellé l'exemple d'un ſupplice infernal.

Quoi qu'il en ſoit de cette opinion généralement répandue & qui mérite bien d'être approfondie, il eſt au moins fort bizarre de défendre d'exporter ce qu'il y avoit de ſuperflu dans le royaume, en donnant liberté entière d'exporter ce que la néceſſité forceroit de tirer de l'étranger. Voilà ce que M. Necker appelle *une manière générale & abſolue de défendre l'exportation!* On a raiſon de dire qu'il a un ſtyle à lui.

La commiſſion pour les farines n'a été exécutée que juſqu'à la concurrence de quatre-vingt-dix mille ſacs, parce qu'on n'a pu faire ces achats qu'en Angleterre; & dans le cours de ces opérations le prix de la denrée eſt monté au terme où les loix du pays ne permettent plus l'exportation.

On n'a pas été arrêté de même dans les achats de blés, parce qu'on a pu s'adreſſer dans pluſieurs pays, en Hollande, à Hambourg, à Dantzick, en Irlande, & pendant quelque tems dans la Flandre Autrichienne.

On a lieu de douter que ces quatre-vingt-dix mille ſacs proviniſſent des récoltes de l'Angleterre, quoiqu'ils y aient été achetés. Ils ont été livrés par des négocians qui s'étoient approviſionnés en Amérique, & qui auroient pu fournir de plus grandes quantités, ſi l'on avoit profité de leurs offres*. L'interdiction d'exporter réſultante du terme preſcrit par les loix nationales, n'y auroit pas mis d'obſtacle, parce que les grains qu'ils propoſoient ſeroient reſtés à bord de leurs vaiſſeaux dans la Manche, juſqu'à leur arrivée dans les ports de France.

* D'autres Commerçans Anglois avoient offert de procurer du blé à la France à un prix très-modéré, avant qu'il fût au taux où la loi en défend la ſortie. On peut citer M. Teiſſier, qui avoit propoſé des conditions fort raiſonnables qu'on n'a point acceptées.

EXTRAIT.

Le Roi a employé ſon crédit & ſa puiſſante intervention pour obtenir, malgré les défenſes générales, une extraction particulière de la Sardaigne, de la Sicile, & des Etats du Pape.

Nota.—M. Necker donne enſuite, un recenſement général & détaillé des ſecours dus aux ſoins bienfaiſans de Sa Majeſté, duquel il réſulte que les ſecours arrivés juſqu'au 1er Juillet, 1789, tant en farines qu'en blé, ſeigles, orges, & ris, montent à

	Quintaux.
- - - - - -	977,370
& les ſecours attendus, ou ſimplement ordonnés, à - - -	427,093
Total des ſecours arrivés, ou attendus, ou eſpérés	1,404,463

Il y a eu des ordres continuellement ſubſiſtans dans l'étranger pour faire arriver des grains en France, & les ſeuls obſtacles ſont venus de l'impoſſibilité d'en acheter davantage.

Tels ont été cependant les efforts continuels de Sa Majeſté que les achats faits dans l'étranger par ſes ordres & pour ſon compte, s'éleveront à plus de vingt-cinq millions.

NOTES.

Ainſi donc depuis dix mois qu'on a eu recours à toutes les nations pour faire venir en France des farines & des grains, & qu'on y a employé *le crédit & la puiſſante intervention du Roi*, la totalité des ſecours arrivés juſqu'au 1er Juillet ne va qu'à 977,370 quintaux; ce qui n'eſt qu'environ la centième partie de ce que les habitans de la France conſomment en une année! Eſt-il croyable que les *efforts continuels* qu'on prétend avoir faits depuis le mois de Septembre de l'année dernière juſqu'à ce moment, pour ſe procurer des grains dans tous les marchés de l'Europe, & même en Amérique, n'aient pu en faire importer que cette quantité, & qu'il y ait eu *impoſſibilité d'en acheter davantage?*—La Hollande ſeule pouvoit en fournir plus; ſes ventes annuelles vont infiniment au-delà: & c'eſt une vraie dériſion que de vouloir perſuader qu'en dix mois de tems, en s'adreſſant à toutes les parties de l'Europe, & même à l'Amérique, on n'ait trouvé à acheter que 977 mille quintaux, c'eſt-à-dire moins de 500 mille ſacs de grains.

Oh! pour le coup cela eſt trop fort, & il n'y a plus moyen d'y tenir. Quoi, Monſieur Necker, au même moment que vous donnez une récapitulation de tous les ſecours arrivés, attendus, ou même ſimplement ordonnés, dont le total n'eſt que de quatorze cens quatre mille quintaux, vous oſez dire que cet approviſionnement coûtera au Roi *plus de vingt-cinq millions!* A qui donc eſpérez-

vous le faire accroire? Quand on fait du Roi un marchand de blé, & qu'on trouve convenable de vendre au nom du Souverain, la ſubſiſtance des peuples, il faudroit au moins lui faire ſon compte avec quelque apparence de vérité.—Faiſons-le nous-mêmes:

1,404,000 quintaux font préciſément 585,000 ſeptiers du poids de 240 livres, meſure de Paris. Il y a dans ce total plus d'un ſixième en ſeigles & orges, qui coûtent un tiers moins que les blés: mais il y a auſſi des farines qui coûtent plus: ainſi compenſant l'un par l'autre nous eſtimerons le prix du ſeptier de toutes ces eſpèces différentes ſur le pied de 36 livres tournois; & c'eſt un prix très-fort relativement au prix commun des marchés étrangers. En conſéquence, les 585 mille ſeptiers ont dû coûter 21 millions 60 mille livres. Veut-on même exagérer ce prix, juſqu'à le porter à 40 livres le ſeptier, y compris les frais de tranſport? Ce ſeroit alors 23 millions 400 mille livres, pour tous les achats faits & à faire. Donc ſi Sa Majeſté avoit fait diſtribuer gratis à ſes peuples les ſubſiſtances qu'elle auroit ainſi achetées à un prix exorbitant, il lui en coûteroit 23 millions 400 mille livres: mais il s'en faut de beaucoup que les grains & farines aient été donnés pour rien au peuple. On les a vendus très-cher, puiſque les prix des marchés où ils ont été vendus, ont toujours été très-hauts: par conſéquent on pourroit penſer que, ſi le commerce de blés fait pour le compte du Roi n'a valu aucun profit, il ne devroit du moins avoir occaſionné aucune perte.

Admettons cependant qu'il y ait eu une perte très-conſidérable, eu égard aux avaries, à la mauvaiſe geſtion, & à toutes les cauſes connues ou inconnues qui font que le Roi eſt toujours lézé dans tous les marchés actifs ou paſſifs qu'on lui fait faire. Evaluons cette perte à plus que le tiers du prix total; & ſuppoſons que ce qui a été ou ſera acheté 23 millions, n'aura été ou ne

ſera revendu que 15: ce ſeroit alors 8 millions en dépenſe réelle, & conſéquemment il y auroit 17 millions de mécompte.

Faut-il outrer encore davantage les calculs, & veut-on ſuppoſer que dans une ſpéculation où de bons commerçans auroient bénéficié, le Roi prenant leur place, a dû perdre plus de moitié; en ſorte qu' après avoir employé 23 millions en achats de grains au prix exorbitant de 40 livres le ſeptier, il n'en auroit retiré que 11 millions en les revendant, quoiqu'il ſoit bien conſtant qu'ils ont été revendus beaucoup au-deſſus de 20 livres le ſeptier? Eh bien! dans cette ſuppoſition même, on ne trouveroit encore que 12 millions de dépenſe; & le mécompte ſeroit de 13.

Enfin, puiſque M. Necker a déclaré que ces *achats* fort *extraordinaires* coûteroient 25 millions à l'État, il eſt ſtrictement obligé de renſeigner l'emploi de toute cette ſomme, déduction faite du produit des ventes; & il en eſt reſponſable ſur ſa tête; parce qu'en pareille matière, toute malverſation eſt crime capital.

Or il eſt évident que même en forçant toutes les évaluations, ſoit des prix d'achat que nous avons portés juſqu'à 40 livres le ſeptier, ſoit des déchets ou avaries qu'on auroit dû éviter, jamais on ne parviendra à faire comprendre qu'il puiſſe en coûter au Roi 25 millions, pour avoir acheté en pays étranger, & revendu chèrement en France, 585 mille ſeptiers de farines, blés, ſeigles, & orges. Il faudroit, en ſuppoſant qu'il y eût perte de moitié, que l'achat fût de 50 millions; & certainement on ne perſuadera pas que 585 mille ſeptiers aient coûté 50 millions.

Il y a donc ici un mécompte certain, un mécompte énorme. Qu'il ſoit de 17 millions; qu'il ne ſoit que de 13; qu'il ſoit même encore moindre, ſi on peut le rabaiſſer davantage, ce ſera toujours une très-grande perte, une perte intolérable, une

EXTRAIT.

NOTES.

perte qui dans l'extrême pénurie où ſont les finances, doit paroître infiniment criminelle.

Sur ce point le Comité nommé par l'Aſſemblée nationale pour l'objet des ſubſiſtances, ne ſauroit ſe diſpenſer d'approfondir les faits avec le plus grand ſoin, & de mettre les réſultats de ſon examen ſous les yeux du public, dont les plaintes contre ces *ventes de blés royaux* qu'on appelle *monopole du gouvernement*, éclatent de toute part, & & n'ont pu être calmées par les vaines illuſions du Mémoire de M. Necker ; mémoire plus apologétique qu'inſtructif, mais qui n'étant ni l'un ni l'autre, n'eſt propre qu'à fortifier les ſoupçons qu'on a conçus ſur *des myſtères d'iniquité* qu'on croit important de pénétrer ; quoiqu'il ſoit probable, ſuivant nous, qu'il y a dans tout ce qui s'eſt paſſé, plus d'impéritie que d'iniquité, & que tout le mal vient de ce que M. Necker a les plus fauſſes idées ſur la conduite que le Gouvernement doit tenir en France à l'égard des ſubſiſtances.

On pourroit demander comment en des circonſtances ſi difficiles, le Roi a pu obtenir dans l'étranger, le crédit néceſſaire à des opérations ſi étendues . . . . . Ce ſont ces différens achats qui, réunis à ceux du commerce, ont fait baiſſer le prix du change d'une manière ſi ſenſible, & qui obligent en ce moment à une fâcheuſe exportation du numéraire.

Par cette queſtion, M. Necker entend dire : *Admirez-moi d'avoir ſu procurer au Roi un* tel *crédit chez l'étranger :* mais par une des contradictions qui lui ſont familières, quatre lignes après, il attribue à ces mêmes achats *la baiſſe* exceſſive *du change & l'exportation fâcheuſe du numéraire.* Tant il eſt difficile d'être toujours conſéquent quand on n'eſt jamais vrai ! Si les achats ont été faits à crédit, comme on le fait entendre d'abord, comment exigent-ils l'exportation du numéraire ? Et s'ils ſont payés en numéraire exporté, comment ſeroient-ils cauſe de la baiſſe du change dont les variations dépendent de la balance des traites réciproques, & non des ſoldes faites par envoi d'eſpèces ?—Il ne faut pas être bien ſavant en finances pour entendre cela.

Le Roi continue à faire les plus grands efforts pour

Ces ſi *grands efforts* conſiſtent, par exemple, à demander avec éclat à la Cour de Londres une

EXTRAIT.

obtenir dans tous les pays de l'Europe le peu de ſecours qu'on peut en eſpérer encore.

NOTES.

extraction de 20 mille ſacs de blé, dont on pouvoit bien prévoir le refus, & dont la conceſſion eût été un bien chétif ſecours; tandis que, preſque au même moment, on révoque une commiſſion plus étendue, plus ſecrette, & qui par les facilités qu'on a toujours d'éluder les défenſes d'importation entre l'Angleterre & la France, auroit pu produire beaucoup plus d'effet; tandis encore qu'on a négligé, & même rejeté un moyen qui s'étoit offert bien plus avantageuſement pour avoir par la navigation Angloiſe une quantité très-conſidérable de blés d'Amérique, qu'un Négociant avoit accaparés en Virginie, & fait arriver dans la Manche, les deſtinant à la France & ayant eſpéré de les vendre à notre Gouvernement qui n'en a voulu prendre qu'un premier chargement, & a refuſé le ſurplus, ſans qu'on puiſſe deviner pourquoi.

C'eſt un fait que le Comité des Subſiſtances pourra, s'il veut, vérifier aiſément, ainſi que pluſieurs autres de même genre, qui prouvent que, s'il y a eu beaucoup d'efforts oſtenſibles, ce qui en pareille matière eſt l'antipode des bons principes, il n'y a eu aucun ſoin d'employer des reſſources plus certaines dans leurs effets, & plus favorables par le ſecret dont elles étoient ſuſceptibles. A quoi faut-il attribuer une conduite ſi étrange? Ce n'eſt point à nous à le pénétrer.

Autrefois Paris étoit approviſionné non-ſeulement par le territoire de ſa généralité, mais encore par le Soiſſonnois, la Picardie, la Champagne, & la Bourgogne; & depuis pluſieurs mois, à quelques ſecours près, venus du Soiſſonnois, la capitale s'eſt trouvée dénuée de ſes reſſources ordinaires; & ſans les ſecours venus de l'étranger pour le compte de Sa Majeſté, les

Pourquoi Paris a-t-il ceſſé d'être approviſionné par les provinces environnantes? Pourquoi *cette capitale s'eſt-elle trouvée dénuée de ſes reſſources ordinaires?* N'eſt-ce pas l'effet naturel de deux cauſes également pernicieuſes? l'une, les alarmes très-indiſcrètement manifeſtées, & très-mal à propos répandues par le Gouvernement lui-même: l'autre, le commerce qu'on a entrepris au nom du Roi, &. les ventes de grains faites pour le compte de Sa Majeſté.

Les alarmes ont fait reſſerrer les grains, & ont excité les monopoles. La vente des blés du Roi a repouſſé les apports ordinaires, & décou-

EXTRAIT.

plus grands malheurs auroient éclaté.

NOTES.

ragé le commerce dont les ſpéculations ceſſent dès que le Gouvernement entre en concurrence avec elles*. Quiconque ne ſait pas cela, ne mérite pas le titre d'Adminiſtrateur; & quiconque le ſachant, agit au contraire, mérite celui que le public irrité voudra lui donner.

Le Roi a pu ſuffire à tout juſqu'à préſent, mais avec une inquiétude continuelle; & Sa Majeſté ne ſera tranquille qu'au moment où la récolte des ſeigles aura procuré de nouvelles reſſources . . . . . Le Roi a dit que ſi la néceſſité des circonſtances obligeoit à ſe contenter pendant quelque tems d'un pain mêlé de ſeigle & de froment, il n'y en auroit que d'une même ſorte & pour les pauvres & pour les riches; que le même ſeroit ſervi à ſa table. Peut-être nous mettrons-nous à l'abri de cette néceſſité, & je l'eſpère.

Quelle funeſte affectation de toujours montrer le Roi dans une *inquiétude continuelle*, d'afficher dans ceſſe la crainte de la diſette! Ne ſait-on pas que cette crainte décuple le mal quand il exiſte, & le produit quand il n'exiſte pas? Eh! pourquoi, lorſque nous touchons au moment de la récolte des ſeigles, faire de cette perſpective tranquilliſante, un nouvel objet d'effroi, en traçant, ſans néceſſité (puiſque *peut-être*, ou plutôt puiſque ſans doute, cette néceſſité n'exiſtera jamais), l'affreuſe peinture du Roi réduit au pain de ſeigle! Plus cette caricature eſt groſſière, plus elle eſt propre à ſaiſir le peuple, ſur qui le pathétique de la réſolution miſe dans la bouche de notre bon Monarque, fera bien moins d'impreſſion que la ſituation déſeſpérante qu'annonceroit une telle extrémité. En vérité, quelque horreur qu'on doive avoir pour les vues qu'on prête à M. Necker, on ceſſe, en liſant & voyant tout ce qu'il écrit & fait pour émouvoir la multitude, d'être étonné qu'on l'ait dépeint *ayant pour ſatellite le Spectre de la Diſette, & s'appuyant ſur la torche de la Sédition.*

Les alarmes de cette année ſerviront ſans doute à faire ſentir les inconvéniens d'un ſyſtême permanent de liberté complette pour l'exportation des grains.

Eſt-ce donc pour cela, Monſieur Necker, que vous avez excité *les alarmes de cette année?* Eſt-ce pour juſtifier votre oppoſition à un *ſyſtême*, ou plutôt à une loi qui a été, vous le dites vous-même, *généralement applaudie?* Mais ne vous y trompez pas: les inconvéniens qui en réſultent ne peuvent rien prouver contre la liberté de l'exportation, puiſque, de votre

* Quel commerçant pourroit tenir contre des ſacrifices de 25 millions?

aveu

avcu, le royaume étoit approviſionné au-delà de ſes beſoins quand cette liberté a été ſuſpendue : mais ils prouveront tout contre celui qui eſt leur ſeule & véritable cauſe. Ils prouveront qu'un mauvais adminiſtrateur peut faire ſurvenir la diſette, au ſein même de l'abondance ; ils le prouveront par l'impuiſſance même des efforts dont vous vous vantez, puiſque ſi ces efforts n'ont pu empêcher la pénurie qui déſole la France, tandis qu'au moment où ils ont commencé, elle avoit, ſuivant vous, autant & plus de ſubſiſtances qu'il en falloit pour ſes beſoins, ce n'eſt qu'à vous qu'on doit s'en prendre de ce qu'elle en manque aujourd'hui. Accoutumé comme vous êtes à faire de vos plus grands torts le ſujet de vos éloges, vous vous étiez flatté de ſéduire encore une fois la nation par le pompeux étalage que vous avez remis au Comité des Subſiſtances, & vous devez être fort étonné de vous voir dénoncé à ce même Comité comme auteur de la calamité publique : mais ſachez que les ſuccès de la charlatanerie ont un terme ; craignez que la vôtre, démaſquée ſur tous les points, ne laiſſe plus appercevoir que vos coupables deſſeins ; & tremblez du ſort que la juſtice réſerve à celui qui ſe joue du Roi & de la Nation au point de ſe faire un mérite de ce que la diſette dont il eſt cauſe, n'eſt pas plus violente ; qui fonde ſon pernicieux ſyſtême ſur les maux mêmes qu'il occaſionne ; & qui emploie la misère publique au ſoutien de ſon ambition.

PEUPLE FRANÇOIS, ouvrez enfin les yeux ; ne reconnoiſſez pour vos vrais amis, que ceux qui travaillent au maintien du bon ordre ; défiez-vous de cet étranger ſéducteur que vous idolatrez, & qui vous perd ; qui veut vous déſeſpérer pour vous rendre ſéditieux, & vous rendre ſéditieux pour devenir lui-même tout-puiſſant. Prenez garde que les agitations convulſives auxquelles il vous excite ſourdement, pendant qu'au dehors il ne prêche que la paix, nuiſent autant à votre intérêt qu'elles ſervent au ſien, & qu'il vous immole en vous careſſant. Vous

avez un bon Roi ; ne troublez pas ſes vues bienfaiſantes par des inſurrections tumultueuſes, toujours fatales à la choſe publique & aux particuliers qui s'y laiſſent entraîner. Songez que le monopole trouve ſon aliment dans les émeutes, tandis que la ſécurité le déconcerte ; & que ſi des meſures perfides par leur éclat, ont créé une diſette d'opinion, que les reſſorts inviſibles d'une bonne adminiſtration auroient empêchée, l'approviſionnement réel qui a été reconnu ſuffiſant, il y a dix mois, n'a pu être anéanti. Demandez ce qu'il eſt devenu ; ou plutôt fiez-vous aux ſoins que vos Repréſentans prendront pour rétablir le principe de l'abondance, en détruiſant les obſtacles de la circulation. Ne vous laiſſez pas épouvanter par des alarmes factices ; ne craignez pas d'être livrés aux horreurs de la famine ; ne craignez pas de voir votre Roi réduit au pain de ſeigle ; ne craignez pas d'y être réduits vous-mêmes. La tranquillité diſſipera le danger que l'effroi ſeul avoit fait naître ; le calme réparera l'effet des fauſſes inquiétudes ; & l'intrigue ſeule ſera confondue.

F I N.